

AVIS DE CONVOCATION

ONE TECH HOLDING
S.A faisant appel public à l'épargne
Au capital social de 80.400.000 dinars
Siège social : 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2- 2035 Ariana
Identifiant Unique : 1174821B

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 24 Mai 2023 à 10 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) sis à rue du lac Turkana -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la Société et du Groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2022 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions réglementées conclues par la Société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts de la Société ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2022 ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit ;
11. Questions diverses ; et
12. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

P/Le Conseil d'administration

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 MAI 2023

« PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent(..%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2022, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat bénéficiaire relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2022 qui s'élève à 24 376 778,868 TND comme suit :

Résultat de l'exercice 2022	24 376 778,868
Résultats reportés :	115 156 719,441
<i>Résultats reportés (antérieurs à 2014)</i>	255 114,550
<i>Résultats reportés (dividendes imposables)</i>	114 901 604,891
<hr/>	
Bénéfices distribuables	139 533 498,309
Fonds social	180 000,000
Résultats reportés :	139 353 498,309
<i>Résultats reportés (antérieurs à 2014)</i>	255 114,550
<i>Résultats reportés (dividendes imposables)</i>	139 098 383,759
<hr/>	

Le conseil d'administration prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Prime d'émission	14 177 225,077
<hr/>	

Sur proposition du Conseil d'Administration de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, un montant de 0,160 dinars par action correspondant à la somme globale à distribuer de 12 864 000 Dinars à prélever sur la prime d'émission.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 50 000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration réuni en date du 07 Juin 2022 l'assemblée générale ordinaire décide d'attribuer aux membres du comité permanent d'audit une rémunération annuelle brute de 10.000 DT par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

Questions diverses

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à..... ».